Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURNEFEUILLE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022 A 14h00

DELIBERATION N° 2022-56

Nature 7.10

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER.

**Etaient présents :** Mesdames Dominique DUPOUY, Cathy GUTH, Elisabeth HUSSON-BARNIER, Monique MARTY, Isabelle MEIFFREN, Maryline RIEU; Messieurs Dominique FOUCHIER et David MARTINEZ.

Absents ayant donné pouvoir : Gilbert ALLIENNE avec pouvoir à Cathy GUTH; Pierre CASELLAS avec pouvoir à Elisabeth HUSSON-BARNIER; Sonia CAZALS avec pouvoir à Maryline RIEU; Corinne GINER avec pouvoir à Isabelle MEIFFREN; Mathilde TOLSAN avec pouvoir à David MARTINEZ.

Absents excusés: Madame Magali LAGARRIGUE, Monsieur Gilles POIDEVIN.

Date de convocation : 5 octobre 2022

Nombre de membres présents : 8

## **OBJET: TARIFS 2023 DES PRESTATIONS DIVERSES DE LA RESIDENCE D'OC**

Les tarifs relatifs aux diverses prestations servies par la Résidence d'Oc aux résidents ainsi qu'aux personnes extérieures, sont présentés au conseil d'administration :

2022	2023	
Tarifications Tarifications		
1,40 €	1,40 €	
2,55€	2,55€	
1,30 €	1,30 €	
0,30 €	0,30 €	
0,40 €	0,40 €	
0,60 €	0,60€	
0,80 €	0,80€	
5,30 €	5,30 €	
26,50 €	26,50 €	
3,50 €	0,90 €	
4,70 €	1,00 €	
4,00 €	4,00 €	
7,00 €	7,00 €	
9,00€	9,00€	
3,00 €	3,00€	
	1,40 € 2,55 € 1,30 € 0,30 € 0,40 € 0,60 € 0,80 € 5,30 € 26,50 € 3,50 € 4,70 € 4,00 € 7,00 € 9,00 €	

Type de studio	Personne seule ou Couple
T1 Bis	560,00 €
T1 Bis2	630,00 €
T2	690,00€
T1 Bis (séjour découverte)	200,00 €
Logement de fonction	800,00.€

Cette recette sera encaissée par le Trésorier Principal sul l'atticle 165 (dépôts et cautionnements reçus) sur la section investissement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

 décide la mise en application des tarifs présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Président du CCAS, Dominique FOUCHIER